

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers en apprentissage

niveau
4

Ce cursus de niveau 4 permet de former des salariés hautement qualifiés capables d'organiser et de gérer divers chantiers paysagers. Ils sont en relation avec les partenaires, les clients et les fournisseurs.

Profil



- > Être autonome, mobile
- > Aimer le végétal et les travaux d'aménagement (plantation de végétaux, engazonnement et mise en place d'infrastructures paysagères)
- > Apprécier la technique et les travaux pratiques avec des outils manuels et motorisés (entretien du matériel et des installations, activités cycliques sur le terrain, tâches diverses et minutieuses)
- > S'intéresser à la gestion technico-économique de l'activité
- > Apprécier le travail en équipe (écouter, conseiller, organiser le travail)
- > Être curieux et ouvert aux nouvelles technologies
- > Envie d'une insertion professionnelle rapide ou d'une poursuite d'études

Délivrance du diplôme

Le diplôme du Brevet PRO de niveau 4 est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus :

- > L'évaluation certificative est divisée en 5 Unités Capitalisables (UC) dont 1 UCARE qui doivent toutes être acquises indépendamment les unes des autres et sont valables pendant une durée de 5 ans
- > Les UC sont évaluées en première et/ou en seconde année de formation
- > Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (01-01-2021)

Quelques chiffres

- > Retrouvez nos indicateurs qualité et informations complémentaires de la formation sur <https://cfa-bellegarde.fr/les-formations-cfa>



Organisation de la formation

40

semaines
en entreprise par an
y compris congés légaux

12

semaines
de regroupement
au CFA par an

1/3

1 sem. / 3 sem.
rythme d'alternance

1-2
ans

800 H

Rentrée
Septembre

En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée en 1 an.

Conditions d'accès

- > Être titulaire d'un CAPa ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur (avant l'entrée en formation)
- > Ou justifier d'1 année à temps plein en lien avec le diplôme ou de 3 années à temps plein dans un autre emploi.
- > Signer un contrat d'apprentissage de la durée de la formation avec un employeur : entreprise du paysage, collectivité territoriale, département...
- > Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO)

Candidature

- > Dossier de pré-inscription en ligne à renseigner sur www.cfa-bellegarde.fr
- > Entretien de recrutement et de motivation obligatoire
- > Tests de positionnement (selon nécessité)
- > Responsable en charge du recrutement : 02.38.95.08.20



Débouchés emplois

- > Ouvrier paysagiste
- > Maçon du paysage
- > Agent espaces verts en collectivité
- > Entrepreneur du paysage
- > Concepteur du paysans paysagers



Les + de notre CFA

- > Une expertise reconnue par les professionnels pour ses formations horticoles, allant de la production à la commercialisation (CAP, BAC PRO, BTS, formation professionnelle et continue)
- > L'apprentissage d'un métier
- > Ancrage dans une région où tous les métiers et les pratiques horticoles sont représentés
- > Des partenariats avec des acteurs de la filière du végétal, impliqués dans la formation et le recrutement (Entreprises, Collectivités, UNEP)
- > Un établissement doté de serres entièrement automatisées de plateaux techniques (mini pelle, tracteurs, matériels de motoculture) et d'un arboretum
- > La participation à des concours d'excellence (Meilleur apprenti de France, Olympiades des métiers, Concours de reconnaissance des végétaux...)
- > Un CFA à taille humaine, partenaire formation depuis près de 50 ans en apprentissage
- > Des pratiques pédagogiques innovantes, diversifiées renforcées par des sorties sur le terrain et participation aux salons professionnels
- > Des projets en lien avec des programmes d'échanges à l'international
- > Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- > Dispositif de formation individualisée adapté à chaque candidat

Poursuites d'études



- > Certificats de spécialisation
- > Brevet Professionnel dans une option voisine
- > BAC Pro dans une option voisine
- > BTSA (Aménagements Paysagers, Production Horticole, Technico-commercial « Univers Jardins et Animaux de Compagnie », « Biens et Services pour l'Agriculture » ...) pour les meilleurs dossiers



Contenu de la formation

Des unités capitalisables professionnelles et techniques

- UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- UC3 : Réaliser les travaux d'entretien des végétaux
- UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- UC5 : Mettre en place des infrastructures

Des enseignements transversaux

- Informatique
- Valorisation des Alternances en Entreprise (point rentrée, retours d'expériences, bilan de formation)

Une unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE) : s'adapter à des enjeux professionnels particuliers

- Robot de tonte

*Le titulaire du diplôme obtient sur demande individuelle auprès de la DRAAF, le Certiphyto correspondant à sa formation.
Délivrance d'une attestation de conduite ayant valeur de CACES*

MAJ 09/2025